



COMMUNE D'ERVAUVILLE

Département du **LOIRET**
Arrondissement de **MONTARGIS**
Canton de **COURTENAY**

AVIS DU MAIRE APPEL A CANDIDATURES DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Ervauville, il est procédé à un appel à candidatures en vue de la désignation des représentants des associations locales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS comprend des membres nommés par le Maire, parmi lesquels figurent des représentants d'associations œuvrant dans les domaines suivants :

- Insertion et lutte contre les inclusions,
- Aide aux personnes âgées,
- Soutien aux personnes en situation de handicap,
- Action sociale et familiale.
-

Les associations intervenantes dans ces domaines sont invitées à proposer une liste de candidats, comprenant au moins 3 personnes remplissant les conditions requises et susceptible de les représenter.

Par substitution en cas de carence des associations susmentionnées l'article L. 126-6 du CGCT indique que le Maire, Président du CCAS, peut envisager la désignation de membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menée dans la commune.

Modalité de candidature :

Le dossier devra comporter une lettre de motivation de chaque candidat avec les coordonnées complètes présentant l'association. Les candidatures seront examinées en vue d'une nomination par arrêté du Maire.

Délai pour formuler les propositions : 15 jours (Art. R. 123-11 du CASF)

Limite de dépôt : 10 avril 2026

Les candidatures doivent être adressées :

- Par mail : mairie.ervauville@wanadoo.fr
- Ou déposées en mairie
- Pour toute question : Mme Véronique HABSIGER COMPERAT - 0238872035